

NOMENCLATURE : 9.1

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 JUIN 2026

-----  
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : MISE EN PLACE DES  
CONSEILS DE QUARTIER  
-----

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER

Lors du Conseil Municipal du 24 avril 2008, la Ville de Lens a approuvé la création des Conseils de Quartier.

Ils traduisent la volonté de la Municipalité d'associer les habitants volontaires et bénévoles au devenir de leur ville. Ce sont des lieux d'information, de consultation et de concertation : ils se réunissent afin d'ouvrir un échange constructif sur tout sujet intéressant le quartier et la ville.

Ces instances de démocratie participative sont renouvelées tous les deux ans et 6 mois.

Le prochain renouvellement ayant lieu au mois de septembre 2026, il vous est proposé d'approuver la composition suivante :

Chacun des trois Conseils de Quartier comprendrait 28 membres répartis de la façon suivante :

- L'Adjoint de Quartier qui préside ce dispositif consultatif
- Un collège d'« habitants » composé de 27 habitants âgés de plus de 18 ans, sans condition de nationalité, résidant dans le quartier, ne s'étant pas présenté à un mandat électif au sein d'une Collectivité Territoriale du territoire concerné au cours des dix années qui précèdent et n'étant pas agent de la Ville de LENS.

Par souci d'assurer la représentativité des différentes composantes urbaines du quartier, ce dernier est subdivisé en trois secteurs, dans chacun desquels les habitants seront tirés au sort parmi la liste des Lensois ayant fait acte de candidature et exprimé aux Adjoints de Quartiers leur motivation et leur engagement à s'investir de manière constructive au sein du dispositif (carte des secteurs annexée)

Une charte et un règlement intérieur encadreront l'activité des Conseillers de Quartier.

Il vous est donc proposé la mise en place des Conseils de Quartiers selon les principes ci-dessus présentés.

La commission Services à la population a émis un avis favorable.

→ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

**Le Maire,**

  
**Sylvain ROBERT**



**Le secrétaire de séance,**

  
**Mickaël BILLEBAULT**



Périmètres des Conseils  
de Quartier



Conseil de Quartier  
LENS - NORD EST

Conseil de Quartier  
Lens - NORD OUEST

Conseil de Quartier  
Lens - CENTRE

20/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 25 JUIN 2026**

=====

**SEANCE DU 24 JUIN 2026**

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

**Etaient excusés** :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAIDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

**Etait absent** : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.